



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

CONVOCATION

Date : 25/06/2025

Envoi le : 01/07/2025

Publication le : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 22

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle HOUDU, Danielle PLOQUIN, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Danièle HOUDU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_08-DE



**DEL N°08/07/2025-08 CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVEC L'ASSOCIATION NARVALO'S BIKERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille depuis plusieurs années, le Festival « Luynes à l'assaut de l'Amérique » porté par l'association Luynoise 1901 des Narvalo's Bikers.

En 2024, le festival s'est déroulé durant 4 jours, du 12 au 15 septembre. Entre 50 000 et 60 000 personnes se sont déplacées pour assister aux festivités. Le festival emporte plus de 200 bénévoles, 50 entreprises partenaires, propose une vingtaine de points de restauration, un village commerçants, des concerts, des animations.

La participation communale ne se traduit pas par une subvention pécuniaire directe mais par une multitude d'actions et de mises à disposition concourant à rendre possible l'existence du festival. C'est d'abord une mise à disposition du domaine communal, une série d'autorisation administrative et une mise à disposition de moyens et de matériels, de compteur d'eau et d'électricité.

La présente convention a pour ambition d'asseoir, de sécuriser et de développer le partenariat avec l'association afin de pérenniser le festival sur le territoire Luynois et pose aussi un nouveau cadre de fonctionnement pour le festival qui s'ouvre en septembre 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-3,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 ABSTENTIONS et 22 voix POUR :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 JUIL 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 JUIL 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250708-DEL_08072025_08-DE